



Conditions générales NBS formation

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'école NBS formation.

Modifications

NBS formation se réserve le droit en tout temps de procéder à des modifications des programmes, des modalités d'examen, des prix ainsi que des conditions générales de formation.

Conditions de paiement

Paiement de formation

L'inscription à une formation par e-mail ou via le site internet de l'école lie contractuellement le participant avec NBS formation selon ses conditions générales. Une fois l'inscription effectuée, le participant est astreint à payer l'écologie de ladite formation, quelle que soit la modalité de paiement (unique ou échelonné) et selon les conditions d'annulation ci-dessous. Le non-paiement du cours n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription.

Rappel de paiement

Dans le cas d'un paiement échelonné, si le participant ne règle pas les montants mensuels dus dans les délais, un premier rappel à hauteur de CHF 40.- est transmis à ce dernier à titre de frais administratifs. Si le premier rappel reste impayé dans le délai défini par NBS formation, un deuxième rappel transmis par courrier postal et en recommandé (signature), est envoyé au participant majoré de CHF 40.- (CHF 80.- au total). Le délai de paiement concernant le(s) rappel(s) de facture et la(es) mensualité(s) est défini par NBS formation et systématiquement inscrit sur la facture associée auxdits rappels/mensualités. En cas d'impayé de la mensualité et un cumul subséquent de deux rappels de paiement facturés non acquittés de la part du participant dans le temps imparti pour une même date d'échéance de paiement, NBS formation se réserve le droit d'exclure ledit participant avec effet immédiat. Aucun dédommagement ni remboursement subséquent n'a lieu et le reste du montant de formation est dû à NBS formation comme prévu.



Droit d'annulation

Annulation d'inscription par le participant

Toute annulation d'inscription entraîne des formalités (frais) administratives. Le participant doit adresser une justification écrite (par e-mail ou courrier postal) à NBS formation stipulant l'annulation de son inscription. La date de l'envoi de l'e-mail ou du timbre postal est considérée comme date d'annulation officielle. La dispense ou remboursement des écolages s'effectue selon les modalités suivantes :

Date d'annulation d'inscription et taxe de retrait :

Jusqu'à 60 jours civils avant le début du cours : 30% de l'écolage

Entre 59 et 31 jours civils avant le début du cours : 50% de l'écolage

Entre 30 jours civils et le jour du début du cours : Aucune dispense de paiement ni remboursement

Conditions de formation

Prérequis du cours

NBS formation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant si certains prérequis ne sont pas remplis, notamment un niveau de langue suffisant dans la langue de la formation dispensée (français). Un entretien téléphonique est également imposé par NBS formation avant toute inscription définitive pour les formations sanctionnées par un examen afin de garantir un niveau de qualité au sein de nos cours.

Organisation du cours

Pour des raisons d'organisation, NBS formation se réserve le droit d'ajourner des cours, de regrouper des classes, ou encore de déplacer le lieu du déroulement des cours sans qu'un droit au remboursement du cours ne soit garanti. En cas d'absence du formateur attitré, la direction procède à son remplacement.

Déroulement du cours

Afin d'assurer le déroulement optimal des formations, NBS formation fixe, pour chacune d'entre elles, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti).

Présence

Un taux de présence de 80% est requis aux cours afin que le participant puisse se présenter à l'examen de fin de formation. Un taux de présence de 100% aux formations continues est requis pour valider ces dernières. Pour les formations continues, les heures notées sur l'attestation reflètent les heures de présence en cours.

Retards/Absences

En cas de retard de plus de 15 minutes, l'accès en cours sera interdit jusqu'à la pause suivante sauf cas exceptionnel ou accord avec le formateur. Les sessions manquées pour retard ou absences ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées. NBS formation offre la possibilité de rattraper ces cours en cours privé (moyennant un coût supplémentaire, et selon disponibilités des locaux et de l'enseignant). En cas de force majeure (maladie grave, accident, invalidité), la direction de NBS formation est compétente pour examiner les pièces transmises ainsi que pour déterminer l'acceptation ou le refus de l'annulation ou de l'abandon des cours. Lorsque l'annulation ou l'abandon pour cas de force majeure est acceptée, la direction de NBS formation évalue la somme déjà investie par le participant et détermine le solde à son actif pouvant être versé ou restant dû.

Exclusion du cours

La direction de NBS formation se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants (es) en précisant les motifs. La totalité de l'écolage reste dû dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies) : exclusion due au non-paiement de l'écolage ou comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

Plagiat

Le plagiat est une fraude qui tombe sous l'application de la Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (art.25, al.2 LDA); l'article 68 LDA pose les sanctions légales. Le plagiat est la reprise de formulations, de phrases, de passages, d'images, ou de chapitres entiers, de même que d'idées ou analyses tirés de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des éléments précités, soit par l'omission de leur référence correcte. Il existe plusieurs formes de plagiat et toutes sont évidemment interdites. Voici quelques exemples :

- Traduire un texte écrit dans une autre langue sans indiquer la référence.
- Reprendre des passages d'un texte au mot près, sans mettre les marques de citation.
- Paraphraser un texte sans l'indiquer comme une citation.

Les travaux des étudiants sont automatiquement soumis à un logiciel de détection de plagiat. Si du plagiat est découvert dans le travail, celui-ci sera évidemment non recevable. Si du plagiat est découvert dans un travail d'examen, et pour autant que l'étudiant puisse démontrer sa bonne foi, il devra recommencer un nouveau travail sur un nouveau thème et s'acquitter de CHF 500.- de frais administratifs.

Attestation de cours / Diplôme

Sur demande du participant et à condition que ce dernier ait suivi au minimum 80% des cours de la formation concernée, NBS formation établit à ce dernier une attestation de cours pour les formations sanctionnées par un examen. Il faut toutefois que le cours ne date pas de plus d'une année suivant la fin de la formation. En cas d'arrangement de paiement, NBS formation se réserve le droit de ne pas remettre le diplôme au participant tant que le montant total dû n'est pas soldé.

Dispositions supplémentaires

Protection des données

Par le biais de son inscription, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées privées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par NBS formation. Ces données personnelles pourraient être utilisées dans différents buts (publicités, refus d'inscription en raison du non-respect des modalités de paiement, etc.). A savoir que NBS formation traite avec le plus grand soin (i.e. conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données) les données que le participant communique lors de son inscription ou du déroulement des cours ou que NBS formation obtient à son sujet dans ce contexte ou reçues antérieurement de sa part.

Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisés par NBS formation, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que le participant pourrait subir. Le participant doit dès lors souscrire lui-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations de NBS formation s'effectue à ses risques et périls. Chaque participant est responsable de ses objets personnels emportés aux cours de formation. NBS formation ne saurait être tenu responsable de vols ou de pertes durant les cours de formation.



Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux de nos écoles, sans le consentement explicite de NBS formation et, le cas échéant, des participants (es) à la formation.

For et droit applicable

Toutes les relations juridiques avec NBS formation sont soumises au droit suisse. Le for est Morges.